

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-15847 / 100923
Alpwater SA Usine de Saxon, 1907 Saxon
production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
03.03.2010–28.02.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-15827 / 110917
Merck Serono SA, 1211 Genève 20
laboratoire de recherche: intervention (maintenance technique) lors de
dérangement sur les équipements du laboratoire (animalerie).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.02.2010–31.01.2013 (Nouveau permis)
- 10-15845 / 109149
Dell Computer SA, 1218 Le Grand-Saconnex
intervention de dépannage lors de problèmes techniques sur leurs équipements
informatiques.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
12.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-15837 / 101500
Patek, Philippe SA Genève, 1228 Plan-les-Ouates
interventions lors de pannes techniques des équipements de production.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.02.2010–31.01.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

– 10-15836 / 101500

Patek, Philippe SA Genève, 1228 Plan-les-Ouates
ateliers de fabrication de pièces d'horlogerie (division fabrication des composants).

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

3 H

01.02.2010–31.01.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

– 10-15846 / 100503

SAINT-GOBAIN ISOVER S.A., 1522 Lucens

composition, four, ligne TEL, service des expéditions et de fabrication des coquilles, préparation des résines.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

16 H

13.04.2010–31.08.2012 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-15470 / 100324
Model Emballages SA, 1510 Moudon
onduleuse, transformation: machines Bobst, Slotter et PCR – expédition et entretien.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H
04.02.2010–31.01.2013 (Renouvellement)
- 09-15572 / 110818
Le Shop S.A., 1024 Ecublens VD
centre de distribution secteur: dépôt, mezzanine-réception marchandise.
besoins spéciaux de consommation
60 H, 40 F
01.11.2009–31.10.2012 (Modification)
- 09-15631 / 100836
Alcan Aluminium Valais SA, 3960 Sierre
Presses: secteur TAD, Presses 24, 25, 27, 29. Usinage et transport billettes.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
135 H
08.01.2009–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 09-15611 / 111901
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 2740 Moutier
secteur décolletage: masses oscillantes – Citizen et Kummer.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
12.01.2010–31.12.2012 (Nouveau permis)
- 09-15616 / 100382
Groupe Minoteries SA, 1523 Granges-près-Marnand
production farines; Mix-Céréalis / Ensachage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
8 H, 2 F
01.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

– 09-15626 / 111830

IBM Suisse SA, succursale de Vernier, 1214 Vernier
techniciens: travaux (modification, extension) sur les équipements informatiques (IT-systèmes) dans toute la Suisse (en dehors des heures de travail normales).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
3 H
01.11.2009–30.04.2012 (Nouveau permis)

– 09-15629 / 111831

IBM Suisse SA, 1030 Bussigny-Lausanne
techniciens: travaux (modification, extension) sur les équipements informatiques (IT-systèmes) dans toute la Suisse (en dehors des heures de travail normales).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
3 H
01.11.2009–30.04.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

– 09-15640 / 100072

Wago Contact SA, 1564 Domdidier
secteurs: injection, automates, étampage, entretien et contrôle.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
120 H, 190 F, 12 J
01.01.2009–30.01.2012 (Modification)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

– 09-15610 / 111023

Nokia Siemens Networks Schweiz SA, 1018 Lausanne
Nokia Siemens Network: intervention de dépannage lors de pannes techniques sur les installations de télécommunications des opérateurs actifs sur tout le territoire Suisse.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
17 H
01.04.2009–31.03.2013 (Renouvellement/modification)

– 09-15615 / 100382

Groupe Minoteries SA, 1523 Granges-près-Marnand
production farines et service technique: interventions et dépannages sur les installations de la production.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement)

- 09-15624 / 111911
 EMC Computer Systems SA, 1196 Gland
 Maintenance & Support Services: interventions lors de dérangements techniques sur les équipements informatiques de leurs clients.
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
 2 H
 01.01.2010–31.12.2012 (Nouveau permis)

- 09-15625 / 111830
 IBM Suisse SA, succursale de Vernier, 1214 Vernier
 techniciens: interventions lors de dérangements sur les équipements informatiques (IT-systèmes) dans toute la Suisse (en dehors des heures de travail normales).
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
 3 H
 01.11.2009–30.04.2012 (Nouveau permis)

- 09-15628 / 111831
 IBM Suisse SA, 1030 Bussigny-Lausanne
 techniciens: interventions lors de dérangements sur les équipements informatiques (IT-systèmes) dans toute la Suisse (en dehors des heures de travail normales).
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
 3 H
 01.11.2009–30.04.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-15606 / 110219
 Novelis Switzerland SA, 3960 Sierre
 secteur production: N-FB ACL (laminage) et Laser (découpe tôle).
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
 48 H
 01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement)
 Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

- 09-15632 / 100836
 Alcan Aluminium Valais SA, 3960 Sierre
 Presses: secteur TAD, Presses 24, 25, 27, 29, Fours.
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
 100 H
 08.01.2009–31.12.2012 (Renouvellement)

- 09-15635 / 100836
 Alcan Aluminium Valais SA, 3960 Sierre
 ATI Platesshop S 16–18
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
 32 H
 08.01.2009–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

- 09-15637 / 100835
Alcan Aluminium Valais SA, 3965 Chippis
ATI Plateshop S21
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
32 H
08.01.2009–31.12.2012 (Renouvellement)
- 09-15638 / 100835
Alcan Aluminium Valais SA, 3965 Chippis
Centre Alplan (M.Matter Rafael).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
32 H
08.01.2009–31.12.2012 (Renouvellement)
- 09-15639 / 100835
Alcan Aluminium Valais SA, 3965 Chippis
EPV Fonderie Chippis, Hotside & Coldsides
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
80 H
08.01.2009–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

23 février 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail